

CRÉDIT DE TAXE FONCIÈRE

S'applique sur la valeur ajoutée à la propriété suite à des travaux de construction, de reconstruction, de transformation, de rénovation ou d'agrandissement d'un bâtiment industriel.

Le crédit est systématiquement transféré d'un propriétaire à l'autre et s'applique automatiquement sur votre compte de taxes.

MONTANT ET DURÉE

70 % par année, pour une période de 60 mois (5 ans).

Le crédit s'applique, pour les 5 années, sur le taux de taxation foncière générale en vigueur lors de l'émission du certificat d'évaluation.

COMMENT CALCULER LE CRÉDIT DE TAXE FONCIÈRE

Votre propriété est évaluée à 400 000 \$; vous y faites des travaux qui font passer la valeur à 500 000 \$. La Ville vous octroie donc un crédit de taxe foncière sur les 100 000 \$ qui constituent la valeur ajoutée.

Exemple pour les 5 années :

100 000 \$ x 70 % du taux de la taxe foncière à la date d'entrée en vigueur du certificat d'évaluation = montant du crédit.

Le crédit s'applique automatiquement.

POUR PLUS D'INFORMATION

Direction de l'aménagement et du développement urbain

Ville de Trois-Rivières

819 372-4641, poste 2174

Centre de services aux citoyens
4655, rue Saint-Joseph

www.v3r.net

Section Services au citoyen / Urbanisme et permis / Programmes de subvention



trois-rivières

CRÉDIT DE TAXE FONCIÈRE

Pour la revitalisation des secteurs industriels



trois-rivières

Mai 2016

ZONES D'APPLICATION

Les zones telles que définies au Règlement 2016, chapitre 46 et telles qu'elles apparaissent au présent dépliant.

IMMEUBLES ADMISSIBLES

Tous les bâtiments industriels situés dans les secteurs désignés et ayant fait l'objet de travaux de construction, de reconstruction, de transformation, de rénovation ou d'agrandissement.

EXCLUSION

Tous les bâtiments bénéficiant d'un autre programme municipal de crédit de taxes.

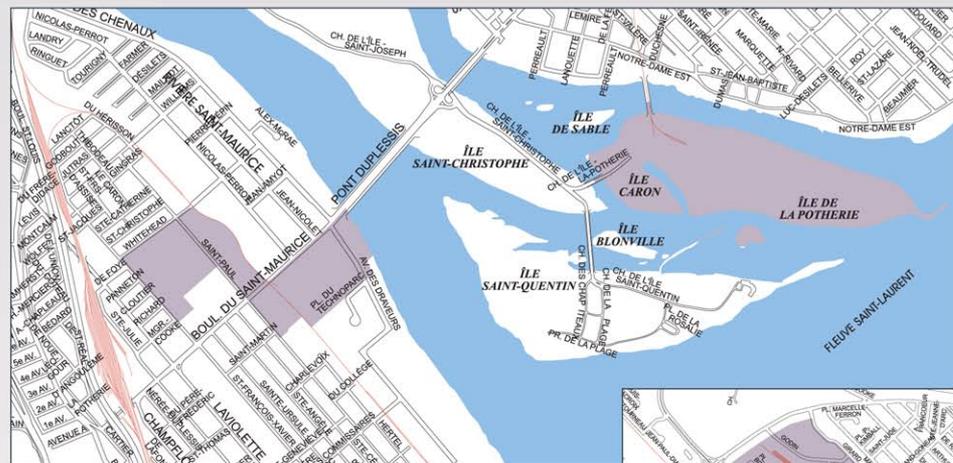
DATE D'ADMISSIBILITÉ

Date d'entrée en vigueur du certificat émis en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

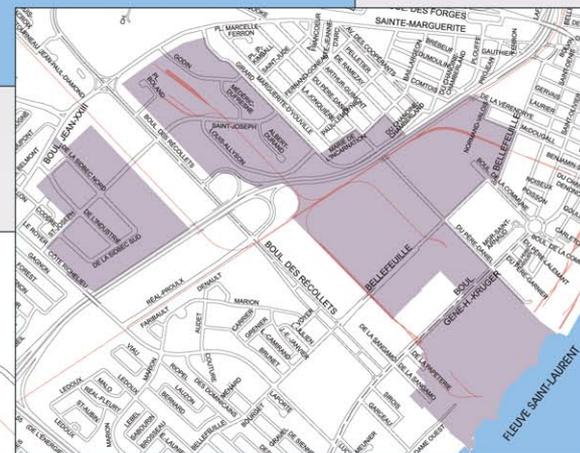
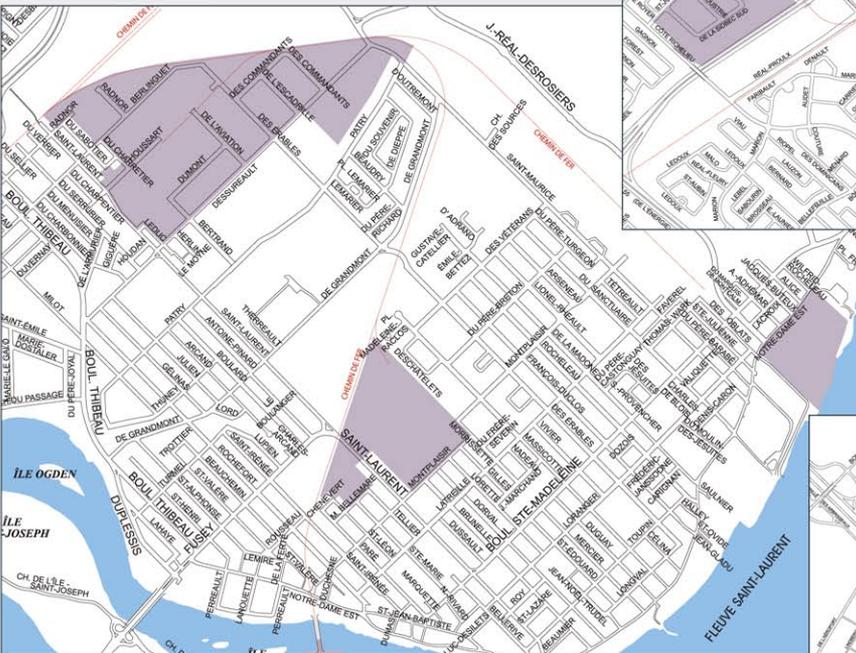


ZONES D'APPLICATION

SECTEUR TROIS-RIVIÈRES ET ÎLES ▼



▼ SECTEURS CAP-DE-LA-MADELINE ET SAINTE-MARTHE-DU-CAP



SECTEUR TROIS-RIVIÈRES ▲
ET TROIS-RIVIÈRES-OUEST

SECTEUR DE L'AÉROPORT ▼

